Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NUMERUS N°1, FÉVRIER 2002

Le remboursement des frais hospitaliers représente seulement un cinquième de la dépense des assureurs

Dans le canton de Vaud, les personnes âgées de plus de 90 ans coûtent en moyenne 17 fois plus cher à l'assurance-maladie que celles âgées de 19 à 25 ans. En 2000, les assureurs ont dépensé pour tous les adultes vaudois 1,26 milliard de francs, dont un cinquième seulement pour les frais hospitaliers.

Ce sont les résultats surprenants d'une étude réalisée par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques et publiée parmi d'autres dans le dernier numéro de son courrier bimestriel Numerus.

Les coûts pris en charge dans le canton par l'assurance-maladie obligatoire ont progressé de 19% entre 1996 et 2000. Or le remboursement des frais n'évolue pas seulement en fonction de la consommation des soins, mais dépend également du niveau des franchises. En cinq ans, la proportion des assurés qui choisissent une franchise supérieure à 230 francs a passé de 61 à 69%. La franchise la plus élevée (1500 francs), qui était retenue par 2,6% des assurés en 1996 a été adoptée par 14,7% d'entre eux en 2000. Et les statisticiens de déduire que si la proportion d'assurés à franchise élevée n'avait pas augmenté sensiblement, la croissance des dépenses pour les assureurs aurait été plus importante encore.

Les coûts annuels varient beaucoup avec l'âge et le sexe des assurés: 608 francs en moyenne pour les hommes de 19 à 25 ans et 15'609 francs pour les femmes de plus de 90 ans. Sans atteindre ces extrêmes, le remboursement des frais pour les personnes âgées de plus de 70 ans est sept fois plus élevé que pour les hommes de moins de 50 ans et quatre fois pour les femmes du même âge. En effet, le coût moyen des hommes est inférieur à celui des femmes jusqu'à 60 ans, puis supérieur jusqu'à 80

ans et de nouveau inférieur dans les dernières classes d'âge. Les auteurs de l'étude notent cependant que la prise en compte des accidents, remboursés par d'autres assurances, modifierait sûrement ce profil, pour les hommes surtout.

D'autres données permettent de décomposer ces coûts par nature: jusqu'à 70 ans, les dépenses ambulatoires représentent environ 80% des charges de l'assurance obligatoire. Entre 71 et 90 ans, les frais d'hébergement en EMS ne représentent que 5 à 10% de la dépense des assureurs; tandis que cette proportion augmente fortement dès 91 ans pour atteindreplus de la moitié. La part des frais d'hospitalisation varie peu selon les classes d'âge où elle ne dépasse pas 25%. L'assurance-maladie ne finance cependant que la moitié environ des coûts d'hospitalisation, l'autre moitié étant à la charge du canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 février 2002

NUMERUS N° 1, février 2002, édité par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), tél: 021/ 316 29 99, fax: 021/ 316 29 50, e-mail: stat.vaud@scris.vd.ch

Numerus 01_v2